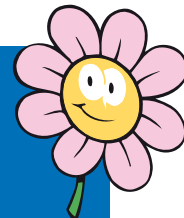


Eys

infos



N°57

en direct avec votre commune

Printemps 2012

FAITES CONNAISSANCE AVEC

TRIO

TRIO, nouvelle association créée en janvier 2012 à Eysins, souhaite organiser trois concerts annuels, en mars, juin et septembre. Au menu, un premier concert destiné à des œuvres classiques, un second dédié à des productions de chorales et un dernier à des groupes variés. Le concert prévu le 4 mars au temple d'Eysins, a été le premier de cette nouvelle formule et a accueilli des musiciens renommés du répertoire de musique baroque. Une seconde date à retenir est le 6 mai: le chœur Arpège de Trélex, se produira à Crassier à 18 heures.

Le comité souhaite donner l'occasion à des musiciens de tous genres de se produire, et d'offrir plus souvent d'intenses moments à un public habitué depuis de nombreuses années au traditionnel concert de printemps d'Eysins. La tradition gagnera ainsi les autres lieux de cultes paroissiaux. Ainsi les deux derniers concerts, d'été et d'automne, auront lieu à Crassier et ou à Gingins.

A la base de TRIO, ce sont trois femmes qui fonctionnent bénévolement et qui ont en commun leur goût pour les notes de musique et d'être actives au sein de la paroisse de la Dôle. Josette Bouldjoua et Jane-Marie Ducret sont titulaires des orgues. Denise Moehl Jaquet est quant à elle conseillère à la paroisse de la Dôle, et passionnée de flûtes baroques. Le comité s'est entouré des précieux conseils de Daniel Bouldjoua, musicien professionnel. La paroisse continue à soutenir cette formule, pour une partie. TRIO forme aussi le vœu de s'entourer d'amis de la musique qui peuvent les rejoindre, et soutenir également le projet.



Vivian Berg, hautbois baroque, flûtes à bec, et Noriko Amano, claveciniste, ont animé le premier moment musical au temple d'Eysins.

Des renseignements sont volontiers donnés au tél. 022 367 11 30 et au 022 361 25 55.

MANIFESTATIONS

APV du Boiron

Il y a 50 ans, l'association des paysannes de Nyon étant devenue trop grande, plusieurs groupes ont pris leur envol ...

Entre autres, Crassier et environs avec à sa tête Madame Juliette Livet et Eysins-Crans présidé par Madame Denise Fleury.

45 ans plus tard, l'union faisant la force, ces 2 groupes ont décidé de ne former plus qu'une ruche: L'APV du Boiron.

Afin de marquer comme il se doit ce jubilé, nous organisons un marché artisanal et un repas grillades, malakoffs et desserts maison.

Venez nombreux fêter cet événement avec nous le:

**Samedi 2 juin 2012 de 10h à 17h
à la Salle du Bruel de La Rippe.**

Le Comité de l'APV du Boiron



Aux propriétaires de piscines ou de bassins d'agrément.

A l'approche de l'été, le SESA, Service cantonal des eaux, sols et assainissement, rappelle les directives en matière d'exploitation des piscines et l'entretien des bassins d'agrément qui peuvent être à l'origine de la pollution d'un cours d'eau ou de la perturbation d'une station d'épuration (STEP), suite à une mauvaise conception des installations, une erreur de manipulation ou une négligence.

La vidange des eaux de baignade, le rinçage du filtre et le nettoyage du bassin sont en effet des opérations délicates, au cours desquelles la qualité, le volume et la destination des eaux à évacuer méritent une attention toute particulière, compte tenu des produits chimiques généralement utilisés.

Quelques principes simples pour

L'évacuation des eaux

La désinfection, fréquemment assurée par du chlore (plus rarement par du brome, du sel de mer ou une électrolyse au cuivre-argent), permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.

Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.

Au cas où une vidange urgente doit être effectuée par un professionnel, le recours à une réduction du chlore actif par du thiosulfate de sodium peut être admis, afin de respecter la valeur limite légale de rejet de l'Ordonnance sur la protection des eaux (0.05 mg de chlore actif / litre).



Le rinçage des filtres

Filtres à sable (ou à diatomées): bien adaptés aux volumes d'eau importants, ils nécessitent un nettoyage régulier à contre-courant et un tuyau, fixe ou souple, pour l'évacuation des eaux de rinçage à la canalisation.

Filtres à cartouche: peu encombrants et moins chers que les filtres à sable, ils sont fréquemment utilisés pour les bassins aux dimensions réduites ou hors-sol. Ils ne nécessitent pas de tuyau de raccordement à la canalisation.

Les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau, où leur décomposition contribuerait à un appauvrissement de la teneur en oxygène dissous, élément nécessaire à la vie aquatique.

Dans le cas particulier d'une désinfection par électrolyse au cuivre-argent, les eaux de rinçage du filtre doivent faire l'objet d'un prétraitement (par floculation/filtration ou résine échangeuse d'ions), afin de réduire la teneur en cuivre avant déversement aux eaux usées. Cette installation nécessite un contrat d'entretien, dont une copie doit être transmise au SESA.

Le nettoyage des bassins

Les bassins feront de préférence l'objet d'un nettoyage mécanique, à l'aide d'une brosse ou d'un jet à haute pression.

Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire (eau de Javel, détartrant, etc.), il est impératif de respecter le dosage prescrit par le fournisseur (pas de surdosage inutile) et d'évacuer les eaux de nettoyage aux eaux usées.

*Cette directive cantonale peut être obtenue auprès du bureau du Greffe ou auprès du SESA, Section assainissement industriel, Rue du Valentin 10 – 1014 Lausanne
www.vd.ch – Tél 021 316 75 46 – Fax 021 316 75 12*

LE CONSEIL COMMUNAL EN DIRECT

Avant de parler de la première séance de l'année 2012, revenons brièvement sur la séance du 7 décembre 2011 et sur les sujets que devaient traiter les Conseillers:

Préavis n° 8 de la Municipalité concernant le budget 2012

Le Conseil accepte ce préavis à l'unanimité.

Préavis n° 9 de la Municipalité concernant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016

Le Conseil accepte ce préavis à l'unanimité.

Préavis n° 10 de la Municipalité concernant la demande de crédit de Fr. 620'000 pour le réaménagement du carrefour Rte de Crassier, RC11b, - Rue de l'Aiselet - Rue de l'Eglise

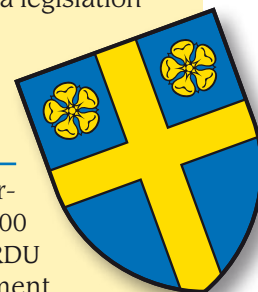
Le préavis est amendé comme suit: «La Municipalité est priée de prendre toutes les mesures afin de sécuriser le

passage piétonnier reliant la rue de l'Eglise à la rue de l'Aiselet, traversée de la RC11b, tels que la mise en place de feux piétons et ce en respectant la législation cantonale en vigueur.»

Le préavis 10 ainsi amendé est accepté par 27 conseillers, 7 avis contraire et une abstention.

Préavis n° 11 de la Municipalité concernant la demande de crédit de Fr. 140'000 pour l'étude de mise en œuvre de la RDU sur le secteur d'Eysins et l'engagement d'un chef de projet.

Le Conseil accepte ce préavis à une large majorité, 2 abstentions.



Séance du Conseil communal du 7 mars 2012

Préavis n° 12 de la Municipalité concernant la demande d'un crédit d'étude de faisabilité pour la fusion de 9 communes Asse et Boiron.

Le Conseil accepte ce préavis à une large majorité, 1 abstention.

Préavis n° 13 de la Municipalité concernant le plan de classement communal des arbres.

Le Conseil accepte ce préavis à l'unanimité.

Rapport de la commission ad'hoc concernant le postulat pour les patrouilleurs scolaires.

Le Conseil accepte ce postulat et son renvoi à la Municipalité par 14 voix pour, 11 contre et 6 abstentions.

INFOS MUNICIPALES

Suppression de la vignette vélo.

Le 1^{er} janvier 2012 a marqué la fin, non seulement de la vignette vélo obligatoire, mais aussi de la couverture d'assurance qu'elle offrait jusqu'à présent contre les dommages causés à des tiers en cas d'accident de vélo.

A l'avenir, les dommages occasionnés par les cyclistes seront pris en charge par les assurances RC privées. Ce ne sont donc plus les vélos qui devront être assurés, mais leurs utilisateurs. Les cyclistes non assurés devront payer de leur poche les dommages causés à des tiers.

Pour attirer l'attention sur ces risques, l'OFROU (Office fédéral des Routes) lance une campagne d'information nationale par des affiches, des flyers ainsi que sur son site internet:

www.adieu-vignette-velo.ch



Fermeture des bureaux

Nous vous informons que les bureaux du Greffe municipal, Madame Petermann et du contrôle des habitants, et de la police des étrangers, Madame Massarutto, seront fermés le

Vendredi 18 mai 2012.

La Municipalité



Réveillon de la Saint Sylvestre à la salle communale

La soirée du passage du cap de la nouvelle année, organisée par la société de développement d'Eysins sur le thème de la Nouvelle Orléans, a à nouveau rempli la salle polyvalente du village.

Dès l'entrée de la salle, la décoration rappelait l'atmosphère du sud des Etats-Unis, grâce à une véranda si typique de cette région, plus loin quelques gerbes de roseaux recréaient l'ambiance du bayou et sur les côtés de la scène, des silhouettes de musiciens de Jazz complétaient le tableau.

La décoration des tables n'était pas en reste tant par la finesse du pliage des serviettes que par les arrangements de roseaux.

Après l'apéritif musical, les convives ont pu se régaler du repas concocté par l'équipe de cuisine menée par Neide.

Menu

*Poulet Cajun,
sauce exotique*

Riz Casimir

Roti de porc, salade

Fromage

Bûche glacée



Après ce festin, les participants ont pu se dégourdir les jambes sur des airs de musique festive en attendant les douze coups de minuit et la coupe de champagne offerte pour l'occasion.

Ce n'est qu'au petit matin que les derniers danseurs ont quitté la salle non sans avoir pu se ravigoter d'une excellente assiette de soupe à l'oignon avant de regagner leurs pénates.

La société de développement remercie tous les participants pour l'excellente ambiance qui régna lors de cette soirée et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour le réveillon de la Saint Sylvestre 2012.



MANIFESTATIONS

Portes ouvertes à La Ferme Les Perrettes

Le samedi 26 mai de 10h à 13h

Dans le cadre des Caves Ouvertes Vaudoises, venez découvrir la nouvelle étiquette des vins d'Eysins et déguster le millésime 2011.



Lors de cette matinée il vous sera possible de commander directement sur place les vins du Domaine Les Perrettes.

À noter que la souscription de commune que vous aviez coutume de recevoir par la poste a été abrogée.



Annie et Jacques OLIVIER,
Route de Crans 2, 1262 EYSINS
Renseignements au 022 361 25 59

Club de Lecture et Book Club d'Eysins: dates pour 2012

Le Club de Lecture en français se réunit le premier mercredi et le Book Club en anglais le troisième mercredi de chaque mois à 20 heures 30 pour une discussion autour d'un livre. Les nouveaux membres sont bienvenus.

Voici nos dates pour 2012

Club de lecture

mercredi 4 avril
mercredi 2 mai
mercredi 6 juin
mercredi 4 juillet
mercredi 5 septembre
mercredi 3 octobre
mercredi 7 novembre
mercredi 5 décembre

Book Club

Mercredi 18 avril
Mercredi 16 mai
Mercredi 20 juin
Mercredi 18 juillet
Mercredi 19 septembre
Mercredi 17 octobre
Mercredi 21 novembre
Mercredi 19 décembre

Si vous voulez en savoir plus,
rendez-vous sur www.lesmots.ch,
envoyez un courriel à gaelle@lesmots.ch
ou appelez Gaëlle Miani au 078 742 61 76.





Cultes à Eysins

Avril à Juin 2012

Avril	06	Culte	à 10h00*
	15	Culte	à 09h15
Mai	06	Culte	à 09h15*
	20	Culte	à 09h15
Juin	03	Culte	à 09h15*
	17	Culte	à 09h15

Sonnerie de cloche à 19h la veille de chaque dimanche ou fête où un culte est célébré à l'église d'Eysins.



Les personnes empêchées de participer au culte peuvent demander de recevoir la Sainte Cène à domicile.

Adressez-vous aux
conseillères de paroisse:
Denise Möhl Jaquet
(tél.022.361.25.55)
Josette Olivier
(tél.022.361.83.35)
ou Edith Glauser
(tél. 022.361.43.08).

BONHEUR ET TRISTESSE

Ils sont nés

Dafné VERDIAL	née le 18 décembre 2011
Angela CHIRIATTI	née le 27 décembre 2011
Naélia CHATELAIN	née le 29 décembre 2011
Victoria KOTLIAROVA	née le 9 janvier 2012
Lara BACHELARD	née le 27 janvier 2012
Luca ROMANENS	né le 28 janvier 2012

Ils se sont mariés

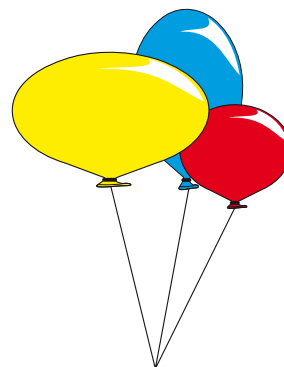
Mme Karen KÜPFER et M. Christophe BRODARD	le 10 mars 2012
--	-----------------

Ils ont fêté

80 ans Mme Gisèle RICHNER	le 20 janvier 1932
-------------------------------------	--------------------

En souvenir de

Louis FLEURY	décédé le 21 décembre 2011
--------------	----------------------------



Planning 2012 Société de Développement d'Eysins

JOURS	MOIS	EVENEMENTS
02	Juin	Sortie des jeunes
31	Juillet	Fête nationale
06	Septembre	Sortie des aînés
22	Septembre	Fête d'Eysins et des Autres (Marché d'automne)
19-20-21	Octobre	55 ans de la société de développement (en collaboration avec rail expo, l'amicale des pompiers et la société de gym)
08	Décembre	Noël des Aînés
20	Décembre	Apéritif canadien à la veille de la fin du monde
31	Décembre	Nouvel an



Pour nous faire parvenir vos articles, annonces, poèmes, coups de gueule, idées, etc.:
Commune d'Eysins • 1262 Eysins
Tél. 022 361 34 95 • Fax 022 362 64 39 • info@eysins.ch • www.eysins.ch